

## JARDINIER OU JARDINIÈRE

Le jardinier ou la jardinière effectue l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site. Il maintient un espace public propre, accueillant, pédagogique, sécurisé pour les usagers.

## ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Protection de la qualité des sites et prévention de la sécurité
- Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites

## CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les jardiniers et jardinières représentaient 47 700 agents au 31 décembre 2012. Ils sont principalement présents dans les communes et plus particulièrement dans les communes de 20 000 à 80 000 habitants.

Ce métier est rattaché à un service espaces verts des directions techniques. Le jardinier ou la jardinière travaille le plus souvent en équipe, en extérieur et selon des horaires qui peuvent varier en fonction des saisons et des possibles aléas climatiques (neige, inondation, tempête). Il est en relation permanente avec les agents chargés de l'entretien des autres sites de la collectivité. Certaines activités de ce métier peuvent présenter une pénibilité physique.

Ce métier ouvre sur de nombreuses évolutions et spécialisations professionnelles selon les types d'espaces verts et de paysages, de productions végétales, de techniques (traitement phytosanitaires, mosaïciculture, élagage).

## ACCÈS

- > Formation initiale dans les domaines de l'agriculture, de l'horticulture, des aménagements paysagers
- > Concours d'accès de la filière technique, catégorie C, cadres d'emplois des adjoints et adjointes techniques territoriaux ; cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

## ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- l'évolution de la réglementation des produits phytosanitaires et de la sécurité ;
- les progrès technologiques (motorisation du matériel) ;
- l'augmentation des surfaces à entretenir ;
- la diversité des sites ruraux, naturels, horticoles périurbains et urbains ;
- l'essor de la participation citoyenne : co-conception, délégation de gestion des jardins partagés, jardins familiaux ;
- le renforcement de l'éco-gestion des espaces de nature :

gestion différenciée et durable, plan « zérophyto », plan de désherbage, plan biodiversité, économie des ressources (eau, essences spontanées), normes et labels écologiques ;

- la demande croissante de loisirs de nature en faveur des espaces plus naturels.

La tendance est à une professionnalisation renforcée des jardiniers et jardinières sur les techniques de gestion des écosystèmes urbains fondés sur la biodiversité, la prévention des risques professionnels et la sécurité au travail, la relation aux usagers et avec les autres acteurs en charge de la qualité des espaces publics.

## PERSPECTIVES D'EMPLOI

### • SCÉNARIO 1

Il est observé un ralentissement de la création d'espaces verts, voire leur réduction, dans un contexte d'urbanisation croissante alors même que la demande sociétale en espaces verts et naturels progresse et que les principes des villes durables s'attachent à développer l'offre en espaces verts. Le cadre réglementaire des démarches de développement durable et de biodiversité est un axe fort des politiques locales et impacte l'évolution des pratiques avec l'introduction de techniques d'entretien plus écologiques : gestion différenciée des espaces verts, renforcement de la biodiversité, développement des techniques économes en eau, en production de déchets, en produits phytosanitaires. Ces évolutions rendent nécessaire une adaptation en continu des compétences professionnelles des jardiniers et jardinières.

### • SCÉNARIO 2

Les contraintes financières, la recherche d'efficacité et les démarches de mutualisation interrogent les collectivités sur les modes d'organisation et de gestion des espaces verts. À ce titre, elles peuvent être amenées à mutualiser les moyens matériels et les équipes de jardiniers et jardinières, à territorialiser les modes d'intervention des équipes espaces verts, à les spécialiser sur des types d'activités ou sur des sites particuliers. Si pour l'instant, les collectivités semblent privilégier un mode de gestion en régie et la gestion déléguée de certaines opérations d'entretien, à terme, c'est bien la spécialisation et l'expertise des jardiniers et jardinières qui peuvent militer en faveur d'un développement de cet emploi sur les aspects de production végétale, d'entretien des espaces agricoles (agriculture urbaine, ferme écologique) et naturels, de relation et de médiation auprès des usagers : animation des jardins partagés, animation pédagogique et participation à des événements de découverte de l'écologie urbaine.

## REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

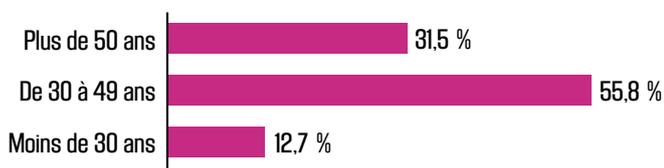
### • EFFECTIFS AU 31/12/2012

47 700 agents

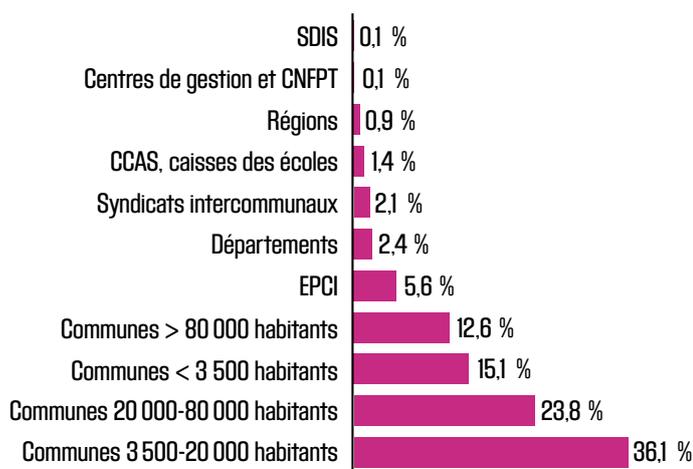
9,4 % d'agents à temps non complet

8,8 % de femmes

### • STRUCTURE DES ÂGES



### • RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



### • STATUT

95,3 % d'agents de catégorie C

83,9 % d'agents titulaires

9,5 % d'agents non-titulaires

### • ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **43 ans**

Part des plus de 55 ans : **15,2 %**

### • PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Espaces verts	41 300	86,5
Environnement	1 700	3,6
Autres services	4 700	9,9



Pour en savoir plus sur les facteurs de risques professionnels, les mesures de prévention, les maladies professionnelles et le suivi médical liés à ce métier, consultez les fiches santé et sécurité au travail en lien avec le registre unique santé et sécurité au travail (RUSST)

Consultez le répertoire des métiers territoriaux sur [WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)